



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

BAGNOLS

N° 3

Le 30 octobre 2020

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

Absente : Cécile MAHE - Secrétaire de séance : Nicolas DIF.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

I. RENOVATION BATIMENT MAIRIE – ECOLE - AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Conseil municipal approuve le programme de travaux de rénovation des façades et des ouvertures du bâtiment qui s'élève à un montant prévisionnel de 99 500 € hors taxes.

Des subventions seront sollicitées auprès du Département au titre du FIC (Fonds d'Intervention Communal : 25 %) et de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 30 %).

II. AMENDES DE POLICE

Les abords de l'école primaire et du camping municipal de La Thialle, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2020, vont être aménagés pour un montant estimatif de 4 405 € hors taxes avec une subvention de 3 083.50 €.

III. VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal :

1/ approuve les virements de crédits suivants suite à des modifications d'imputations dans le budget :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES
2041581 - 297	Illuminations de Noël	10 000.00 €
2158 - 297	Illuminations de Noël	- 10 000.00 €
2182 - 300	Matériel de transport (nouveau camion)	40 000.00 €
21571 - 300	Matériel roulant (nouveau camion)	- 40 000.00 €

2/ approuve les décisions modificatives suivantes (création de nouveaux programmes) :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES
2315 - 304	Rénovation bâtiment Mairie	120 000.00 €
2313 - 287	Rénovation Salle des fêtes	- 120 000.00 €
2182 - 305	Achat saleuse	11 000.00 €
020	Dépenses imprévues	- 11 000.00 €

IV. SUBVENTION POUR PROJET ECOLE

Le Conseil municipal décide de verser une participation financière de 800 € et de prendre à la charge de la commune les frais de transport en bus pour une sortie à Charlannes dans le projet pédagogique « Grand Nord » proposé à l'école par Sébastien Dos Santos Borges et son équipe pour un montant global de 2 300 €.

V. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ELECTRICITE

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et autorise le Maire à signer la convention de groupement.

VI. ADHESION A L'ADIT

Vu l'assistance technique proposée par l'agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme, le Conseil municipal approuve le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir un Forfait illimité « solidaires » à 5 €/hbt.

VII. ELABORATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DECI

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de défense extérieure contre l'incendie, le Conseil municipal va solliciter le Service d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme pour une mission d'expertise technique qui comprend une analyse des risques sur la base de documents identifiés, des visites sur le terrain et des préconisations en vue de l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie pour un montant de 500 €.

VIII. MISSION ACCOMPAGNEMENT GESTION INAPTITUDE PHYSIQUE DES AGENTS

Le Conseil municipal décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2021, à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour un montant de 100 €/an.

IX. FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS

Le Conseil municipal décide de prendre en compte le remboursement des frais de déplacement des agents préalablement autorisés. Le remboursement interviendra sur présentation des pièces justificatives.

X. VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Le Maire est autorisé à encaisser la somme de 2 289 € récoltée lors de la journée portes ouvertes du dimanche 4 octobre 2020.

XI. REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil municipal approuve le règlement du camping municipal de La Thialle mis à jour.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1/ Le Maire donne lecture, au Conseil municipal, du courrier de M. et Mme THOMAS de Cornilhat, félicitant les bénévoles qui ont participé à l'animation du Tour de France.

2/ L'entretien des croix des villages est au bon vouloir des habitants de chaque hameau (question posée par Mme Marie-Claire BOYER).

INFORMATIONS DIVERSES

ORDURES MENAGERES

Il est fait appel au civisme de chacun : Merci de ne pas déposer sur le domaine public vos ordures ménagères encombrantes qui sont destinées à la déchèterie.

ECOLE : COVID 19 ET VIGIPIRATE

A compter du 30 octobre, aux abords de l'école primaire :

*** la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits sauf les arrêts minute**

*** le port du masque est obligatoire pour toute personne à partir de 6 ans**, à l'exception des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical.



En raison du re confinement national annoncé par le Président de la République, les élus de votre commune vous proposent d'apporter vos courses de première nécessité à votre domicile afin de casser la chaîne des contaminations. Nous vous invitons à prendre contact avec nos commerçants et producteurs bagnolais afin de passer votre commande que nous nous chargerons ensuite de vous remettre chez vous.

Nos tournées se feront le mardi et le vendredi après-midi.



Au vu des mesures annoncées par le gouvernement, la bibliothèque "la Ronde des Livres" à Bagnols continuera ses activités en "drive". Vous pourrez venir récupérer ou échanger vos documents après avoir contacté la bibliothécaire pendant les horaires d'ouverture actuels pour prendre rendez-vous. Deux solutions vous sont proposées : soit vous réservez des livres, DVD, CD dont vous connaissez le titre, l'auteur, le sujet par mail ou téléphone ; soit vous laissez la bibliothécaire vous faire une sélection de documents de son choix.

Tél : 04 73 22 29 94 - Mail : larondedeslivres63@gmail.com

Portail du réseau de lecture : <http://mediatheques.sancy-artense.com/>



PANIER GARNIS

Cette année, le repas du 11 novembre étant annulé, le Conseil municipal propose, aux Bagnolaises et Bagnolais **de 60 ans et plus**, qui le désirent, **un panier garni**.

Merci de bien vouloir vous inscrire en Mairie au 04 73 22 20 04

avant le mardi 1^{er} décembre 2020, dernier délai.

**Durant la période de confinement, pour toute démarche auprès du Maire, merci de prendre
Rendez-Vous auprès du secrétariat au 04 73 22 20 04.**